

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ARONNEMENT : Pour Roubaix : 18 fr. par an,
10 fr. pour six mois,
6 fr. pour trois mois.
Pour le dehors, les frais de poste en plus.
Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 18 février.

Le *Moniteur* d'hier vendredi contient la dépêche suivante que le ministre des affaires étrangères a adressée à l'ambassadeur de France près le Saint-Siège :

« Paris, le 12 février 1860.

« Monsieur le Duc, je vous ai fait connaître l'impression que nous a causée l'encyclique du saint-père aux évêques, et je ne vous ai point dissimulé le regret sincère que nous en avons ressenti. Je crois devoir aujourd'hui compléter la circulaire que j'ai adressée aux agents diplomatiques de l'Empereur, sous la date du 8 de ce mois, en examinant avec vous les faits récents qui ont amené la situation actuelle dans les Légations, afin d'établir d'où vient le mal et à qui incombent les responsabilités.

« Comment donc ont éclaté les événements de la Romagne et comment les choses en sont-elles venues au point où nous les voyons en ce moment ? Est-ce seulement à la dernière guerre qu'il convient de faire remonter l'état des choses dans ce pays ? Il m'en coûterait de m'étendre sur des détails présents à l'esprit de quiconque n'est pas entièrement étranger aux affaires de son temps, et, bien que l'encyclique nous donnât le droit de rappeler le passé et de juger comme les grandes puissances l'ont fait dès 1831, le régime politique appliqué aux Légations, je m'abstiendrai de me placer sur ce terrain. Je me bornerai simplement à faire observer que, du jour où les Autrichiens se retirèrent, les événements qui se sont accomplis après leur départ étaient certains et inévitables. Nous avons, au surplus, la conviction que le gouvernement pontifical ne serait fondé, à aucun point de vue, à nous reprocher d'avoir manqué à son égard de sollicitude et de prévoyance.

« Au début des hostilités, la neutralité du saint-siège avait été proclamée et reconnue par les belligérants. Ils continuaient d'occuper les positions dont ils se trouvaient les gardiens avant la guerre. Ils renouaient à s'y fortifier

de manière à pouvoir de là se nuire l'un à l'autre. Ils semblaient, en un mot, persister de cette pensée qu'au-dessus de leurs dissentiments passagers s'élevait un intérêt supérieur, également cher à tous les deux, celui du maintien de l'ordre dans les Etats du saint-père. Les garnisons de Ferrare, de Comacchio, de Bologne et d'Ancone pouvaient, en toute sûreté, veiller au maintien de la tranquillité dans les Légations et les Marches, pendant que la garnison française y veillait à Rome. Il ne m'appartient pas d'apprécier les circonstances très-certainement impérieuses à ses yeux qui ont déterminé l'Autriche à ne plus continuer son rôle, mais j'ai le droit de rappeler que la France est restée fidèle au sien. Les troupes autrichiennes éloignées, les populations ont profité des conjonctures sans avoir besoin d'être entraînées par aucune excitation particulière, et l'on peut dire qu'elles se sont trouvées plutôt encore qu'elles ne se sont rendues indépendantes. Voilà tout le secret du soulèvement des Romagnes.

« Ce soulèvement, monsieur le duc, ne saurait donc être imputé à la France, ni autoriser un doute quelconque sur la sincérité des assurances de sympathie et de bon vouloir que l'Empereur avait données à Pie IX à l'origine de la guerre. Mais l'Empereur devait-il ne point prendre en considération les faits nouveaux qui ont surgi contrairement à ses vœux ? Sa Majesté, envisageant comme Elle le devait les difficultés de la situation et jugeant, cependant, que la paix conclue à Villafranca pouvait produire toutes les conséquences qu'Elle en attendait, si la cour de Rome secondait ses efforts, s'adressait, de Dezanano, au pape, le 14 juillet, pour lui en faire connaître les conditions :

« Dans ce nouvel ordre de choses, ajoutait l'Empereur, Votre Sainteté peut exercer la plus grande influence et faire cesser pour l'avenir toute cause de troubles. Qu'elle consente, ou plutôt que, de *motu proprio*, Elle veuille bien accorder aux Légations une administration séparée avec un gouvernement laïque nommé par Elle, mais entouré d'un conseil formé par l'élection; que cette province paye au saint-siège une redevance fixe,

et Votre Sainteté aura assuré le repos de ses Etats et pourra se passer de troupes étrangères... »

« Je supplie Votre Sainteté d'écouter la voix d'un fils dévoué à l'Eglise, mais qui comprend les nécessités de son époque et qui sait que la force ne suffit pas pour résoudre les questions et aplanir les difficultés... »

« Je vois dans la décision de Votre Sainteté ou le germe d'un avenir de paix et de tranquillité, ou bien la continuation d'un état violent et calamiteux. »

« Vous savez, monsieur le duc, que ces suggestions ne furent point accueillies. Pendant que les événements, en se succédant, multipliaient les difficultés, la cour de Rome persistait à se renfermer dans une abstention uniquement propre à aggraver un état de choses qui déjà ne pouvait plus se concilier avec son autorité sans sacrifices ou sans compensations. C'est ainsi qu'on a laissé échapper toutes les circonstances opportunes pour rattacher les Légations au saint-siège; c'est ainsi qu'on s'est trouvé en présence d'une éventualité que l'Empereur a vainement voulu conjurer, et que Sa Majesté a été amenée à adresser au saint-père sa lettre du 31 décembre.

« Et maintenant, je le demande, les choses s'étant passées comme je viens de le rappeler, les conseils que l'on a repoussés étaient-ils donc si étranges ? Certes, la sincérité des sentiments dans lesquels ils ont été donnés est, du moins, bien démontrée. Les égards, disons mieux, le dévouement que le Gouvernement impérial a montrés, en toute occasion, au chef de l'Eglise, sont un des points dominants de l'histoire des dix années qui viennent de s'écouler. Le clergé de France sait avec quelle bienveillance et avec quelle largeur de vues le Gouvernement impérial a toujours pratiqué les lois qui règlent ses rapports avec la cour de Rome. Il sait qu'il a trouvé, lui aussi, dans l'Empire un pouvoir réparateur, et que, sous cet appui tutélaire, il a repris dans la société française l'influence et l'autorité que d'autres régimes lui avaient disputées. Ces faits seuls suffiraient pour attester de quelles dispositions le Gouvernement impé-

rial était animé à l'égard de la papauté, lors même qu'il ne lui en aurait point donné des preuves directes et incessantes. Nous ne contestons point que l'occupation de Rome, à l'époque où elle a été entreprise, n'ait été dictée par des considérations politiques en même temps que religieuses; mais qui peut nier que le Gouvernement de l'Empereur n'ait été déterminé à continuer, d'année en année, les sacrifices que cette mesure impose à la France, avant tout par une sollicitude affectueuse et persévérante pour les intérêts du saint-siège ? Qui ne reconnaît les ménagements au moyen desquels nous avons atténué ou même prévenu les inconvénients que l'occupation de Rome était de nature à entraîner, dans le fond comme dans la forme, pour la souveraineté du saint-père ? Qui peut se refuser à voir dans cet ensemble de faits un témoignage des intentions les plus cordiales et de la volonté la plus formelle, non-seulement de protéger la position personnelle du saint-père, mais d'étendre, s'il était possible, son influence morale ?

« C'est à cet ordre d'idées notamment que se rattache le concours prêté par la diplomatie française au saint-père dans toutes les contrées où il a des intérêts religieux à défendre, et que se relie, dans une large mesure, les expéditions accomplies ou entreprises dans les mers de la Chine et du Japon. Et enfin, monsieur le duc, quelle meilleure preuve à fournir de cette préoccupation constante pour la stipulation de Villafranca par laquelle l'Empereur, en déférant au saint-père la présidence honorifique de la confédération, voulait le placer à la tête de l'Italie régénérée !

« On peut déduire de cet exposé combien le Gouvernement impérial eût été heureux et le serait encore, dans les conjonctures présentes, de rencontrer une combinaison capable de diminuer les embarras du saint-siège. Mais ici le bon vouloir de la France risque d'échouer contre d'insurmontables difficultés.

« En effet, il ne s'agit pas seulement de rendre les Légations au pape, il faut encore trouver le moyen de les maintenir entre ses mains sans faire succéder une nouvelle occupation à une

FÉUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
DU 18 FÉVRIER 1860.

— N° 22. —

UN CONSPIRATEUR (*)

Par RIDDERSTAD.

Pour faire suite au *Traban*.

XIV

D'anciennes connaissances. (Suite).

« Altesse, s'écria Charlotte, que je suis heureuse de vous trouver seule !

— Allez-vous-en, Charlotte, je n'ai pas de temps à vous donner maintenant; allez-vous-en ! dit le duc d'un air très mécontent.

— Votre Altesse parle-t-elle sérieusement ?

— Très sérieusement...

— Votre Altesse ordonne, mais je n'ai pas envie d'obéir, dût elle me condamner aussi durement et aussi injustement qu'elle a condamné mademoiselle Rudenskold. »

(Reproduction interdite).

Le duc alla fermer la porte par laquelle Reuterholm venait de disparaître.

« Votre Altesse sait-elle comment le peuple accueille l'arrêt prononcé contre cette demoiselle ?

— Si vous ne vous éloignez pas sur-le-champ, je vous fais emmener par la garde.

— On déplore cet arrêt, duc. »

Le régent frappa du pied avec impatience et la prit par le bras pour la mettre à la porte.

« Altesse, lâchez-moi. Vous me menacez, vous voulez me battre. Il ne manquait plus que cela ! Je viens ici par pur dévouement, et vous m'ordonnez de sortir, vous frappez du pied comme un tyran. Je vous rapporte ce que dit la capitale, et vous voulez me battre... Quel horrible moment ! Eh bien, je vais vous quitter, mais je vous accuserai devant Dieu et devant les hommes. Juste ciel, quelle cruauté, prince ! Adieu, Altesse. »

Mademoiselle Schlossberg, qui avait été actrice dans sa jeunesse, ne jouait pas mal son rôle; elle produisait sur le régent toute l'impression qu'elle pouvait désirer. Il convint qu'il avait été violent et il la pria de se calmer.

« Vous êtes, prince, le plus grand barbare qu'ait jamais porté la terre de Suède. Vous traitez vos amis d'une abominable façon, vous condamnez les uns à mort, et vous jetez les autres à la porte. »

Le duc se tordait les mains.

« Demandez-moi ce que vous voulez, Charlotte, mais trêve de vos reproches.

— Que puis-je demander ? Votre Altesse m'offense d'abord profondément, et puis elle veut ensuite m'offrir sans doute une bagatelle comme fiche de consolation.

— Vous êtes injuste, Charlotte; demandez-

moi ce que vous désirez, je vous prouverai que je ne suis pas ingrat; mais ne m'offensez pas non plus.

— Votre Altesse promet de m'accorder...

— Tout ce que vous voulez, oui ! Seulement, soyez brève.

— Mais vous ne m'accorderez pas ce que je vais demander.

— J'accorde tout d'avance.

— Eh bien, je demande la grâce de mademoiselle Rudenskold, grâce pleine et entière !

Et avec une expression de bonté et de simplicité vraiment touchantes, Charlotte tomba aux genoux du prince.

Il recula effrayé.

« J'ai votre promesse, duc. Grâce pour mademoiselle Rudenskold !

— Impossible.

— Quel crime a-t-elle commis envers vous ?

Aucun.

— La loi a prononcé.

— Je ne vous quitte pas que vous n'avez rempli mon désir.

— Je ne puis, je n'ose pas.

— Grâce, Altesse, grâce !

— Non.

— Vous ne voulez pas ?

— Laissez-moi. »

Charlotte se releva. Elle ne jouait plus un rôle étudié; elle se sentait réellement blessée, et ce sentiment donnait à sa physionomie un beau cachet de vérité et de courage. Elle s'enoblissait tandis que son cœur se gonflait de courroux.

« Votre Altesse est responsable de ses actions devant ses contemporains et la postérité, devant Dieu et les hommes; ses fautes affectent l'Etat et parfois la vie des individus.

— Vous êtes téméraire, Charlotte, vous osez...

— Je suis téméraire, d'abord parce que je ne suis qu'une pauvre fille qui n'a rien à perdre, et ensuite parce que je suis l'interprète de la pensée générale. Vous ne savez pas, Altesse, combien une faible femme devient forte quand elle est animée d'un sentiment de justice universelle partagé. Ecoutez-moi, Altesse, et faites grâce aux condamnés.

— Pas un mot de plus; sortez !

— Encore une fois, Altesse, grâce pour les condamnés !

— Non ! »

Charlotte sourit.

« Ainsi, Votre Altesse retire sa parole d'accéder à ma demande ?

— Je la retire. »

En ce moment, Reuterholm ouvrit la porte de la pièce voisine; mais, à la vue de mademoiselle Schlossberg, il s'arrêta sur le seuil.

Tout en colère qu'il était, le duc se sentait embarrassé. Ni lui ni Charlotte ne remarquèrent la présence de Reuterholm.

« Si Votre Altesse avait apposé son nom au bas d'un engagement, révoquerait-elle aussi sa parole écrite ?

— C'est tout autre chose... nous n'avons pas parlé de cela.

— Eh bien, Altesse, permettez-moi de vous présenter...

À ces mots, Charlotte remit au régent l'écrit autographe qui l'avait amené chez lui.

« Qu'est-ce que cela signifie ? cet écrit ?... »

— Votre Altesse l'aurait-elle déjà oublié ? Me fondant sur cet écrit, je vous demande la grâce de mademoiselle Rudenskold, et je ne doute pas que vous ne teniez votre parole.